



Fonds pour l'environnement mondial

Résumé du document GEF/ME/C.28/7

Programme de travail et budget quadriennaux du Bureau de l'évaluation du FEM (exercices 07-10) et résultats de l'exercice 06

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/ME/C.28/7 intitulé *Programme de travail et budget quadriennaux du Bureau de l'évaluation du FEM (exercice 07-10) et résultats de l'exercice 06*, le Conseil approuve les principes qui sous-tendent le programme de travail des quatre prochaines années, et en particulier le principe selon lequel le quatrième bilan global du FEM sera conduit par le Bureau de l'évaluation, sous réserve des observations formulées pendant sa réunion. Il approuve le projet de budget de l'exercice 07 d'un montant de 2 921 365 dollars pour couvrir le coût des activités de base du Bureau de l'évaluation du FEM (BEF). Il approuve en outre les crédits nécessaires aux initiatives spéciales suivantes :

Activités prévues pendant l'exercice 07 :

- 1) contributions et participation du BEF à la quatrième Assemblée du FEM (USD 50 000) ;
- 2) examen d'un autre portefeuille-pays (USD 90 000) ;
- 3) évaluation de la collaboration des Organismes d'exécution avec le FEM (USD 70 000) ; et
- 4) dépassement du budget d'ICF pour le Troisième bilan (USD 108 149).

Activités prévues pendant les exercices 07 et 08 :

- 5) préparation d'un atelier international sur l'évaluation, l'environnement et le développement durable (USD 50 000) ;
- 6) évaluation du Programme de microfinancements (USD 150 000).

S'agissant des exercices 08 à 10, le Conseil prend bonne note du projet de programme de travail et d'activités présenté et demande au Bureau de soumettre un budget annuel à son examen et à son approbation à chacune de ses réunions de juin.

Le Conseil souscrit aux modalités proposées pour l'évaluation que le Bureau doit effectuer du Programme de microfinancements. Il demande que le Programme participe au financement de cette évaluation à hauteur de 200 000 à 250 000 dollars environ, à prélever sur son projet de budget 2007, sous réserve de l'approbation de l'intégralité du budget demandé pour l'année en question. Cette contribution sera transférée du Programme de microfinancements au Bureau par l'intermédiaire de l'Administrateur du FEM. Le Conseil est conscient que cette évaluation remplacera l'évaluation finale requise pour la reconstitution des ressources à affecter à un nouveau cycle du Programme de microfinancements.

Résumé analytique

1. Ce document présente un programme de travail circonstancié pour la période comprise entre les exercices 07 et 10, accompagné d'un budget détaillé couvrant les activités de base du Bureau de l'évaluation du FEM pendant l'exercice 07. Le document comprend trois parties. La première rappelle le contexte général dans lequel le Bureau prévoit de mettre en œuvre le programme de travail glissant sur quatre ans. La deuxième partie expose le projet préparé pour ce programme et précise au Conseil les priorités, les objectifs, les produits et les résultats attendus pour les exercices 07 à 10. La troisième partie présente les priorités, les résultats et le budget prévus pour l'exercice 07 que le Conseil est invité à examiner et approuver. Le document comporte une annexe qui récapitule les réalisations du Bureau pendant l'exercice 06.

2. Les quatre années des exercices 07 à 10 coïncident exactement avec la période couverte par FEM-4, qui verra notamment la mise en œuvre du DAR. L'objectif et la priorité principale du Bureau de l'évaluation au cours des quatre prochaines années seront de lancer les préparatifs du Quatrième bilan et de le mener à bien dans la perspective de la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM et de la quatrième Assemblée de l'institution. Pour ce faire, le Bureau propose de : 1) appliquer pleinement, suivre et évaluer la politique de suivi et d'évaluation du FEM qui a été récemment approuvée ; 2) étendre le champ d'évaluation à toutes les opérations du FEM et à certains aspects institutionnels en répondant également à des besoins bien déterminés du Conseil ; 3) resserrer les liens avec les services de suivi et d'évaluation dans le monde, et plus spécialement avec les partenaires du FEM par le biais d'un processus consultatif et d'un atelier international sur l'évaluation, l'environnement et le développement durable ; et 4) évaluer et faire connaître les résultats et l'impact des programmes et des projets du FEM, et en tirer les enseignements.

3. Au cours de l'exercice 10, le quatrième bilan global du FEM sera normalement prêt à être utilisé pour le prochain exercice de reconstitution de la Caisse (FEM-5). Le Bureau peut entreprendre le programme de travail glissant sur quatre ans proposé qui débouchera sur le Quatrième bilan, dans l'hypothèse où le Conseil décide effectivement de lui confier ce bilan. Dans la mesure où le Bureau de l'évaluation est maintenant entièrement indépendant et rend compte directement au Conseil, ce nouveau bilan ne nécessite plus de mettre en place un exercice d'évaluation séparé, qui ne serait pas plus indépendant. En effet, une équipe indépendante d'évaluateurs constituée pour le Quatrième bilan serait financée par le Conseil et lui rendrait compte, exactement comme le Bureau de l'évaluation du FEM. Deux éléments du Quatrième bilan resteraient néanmoins à faire évaluer de façon totalement indépendante : la consultation des acteurs du FEM, et l'évaluation de la politique de suivi et d'évaluation du FEM, en particulier du rôle joué par le Bureau de l'évaluation du FEM.

4. Durant l'exercice 07, le Bureau de l'évaluation se propose de privilégier les missions de base suivantes : 1) achèvement des deux études transsectorielles commencées pendant l'exercice 06 sur les thèmes du renforcement des capacités et des

méthodes de calcul du surcoût ; 2) nouvelle évaluation de l'effet catalyseur des activités du FEM ; 3) une évaluation du portefeuille du FEM dans au moins un pays (à définir) et une étude d'impact ; 4) programme de supervision ; et 5) gestion des savoirs. Par ailleurs, le Bureau demande au Conseil d'approuver des initiatives spéciales destinées à 1) couvrir le coût des contributions et de la participation du BEF à la quatrième Assemblée du FEM ; 2) réaliser un autre examen de portefeuille-pays dans un pays ; 3) réaliser une évaluation de la collaboration des Organismes d'exécution avec le FEM ; 4) rembourser ICF Consulting des coûts supplémentaires encourus lors du Troisième bilan ; 5) commencer la préparation d'un atelier international sur l'évaluation, l'environnement et le développement durable (devant être organisé au début de l'exercice 08) ; et 6) mener une évaluation indépendante du Programme de microfinancements.

5. L'annexe 1 récapitule les principales réalisations du Bureau au cours de l'exercice 06 : diffusion générale des résultats du troisième bilan global du FEM à tous les grands acteurs du FEM ; approbation par le Conseil de la politique de suivi et d'évaluation du FEM en février 2006 ; achèvement d'études de grande envergure telles que celle sur les avantages découlant localement des projets, l'évaluation de l'appui apporté par le FEM à l'application du Protocole de Cartagena, et l'évaluation de l'aide du FEM au Costa Rica, première évaluation du portefeuille du FEM réalisée au niveau d'un pays ; et le Rapport annuel 2005 de la performance du FEM. En janvier 2006, le Bureau a organisé une réunion avec les principaux consultants et conseillers ayant travaillé avec lui par le passé, afin d'avoir leur avis sur les moyens d'améliorer la programmation des opérations du Bureau et de maximiser l'impact du Quatrième bilan. Le Bureau a également bien avancé sur plusieurs autres évaluations, par exemple l'évaluation des méthodes de calcul du surcoût, les études d'impact, le renforcement des capacités et l'Évaluation conjointe du cycle des activités du FEM et des modalités applicables. Le Bureau a également recruté comme prévu deux nouveaux agents permanents : une personne travaillant au budget et à la programmation des ressources, et un chargé d'évaluation. Le BEF a rejoint le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG). Enfin, le Bureau a officiellement changé d'appellation pour devenir le Bureau de l'évaluation du FEM.

6. Le Conseil est invité à examiner le présent document et à approuver les principes qui sous-tendent le programme de travail des quatre prochaines années, et en particulier le principe selon lequel le quatrième bilan global du FEM sera conduit par le Bureau de l'évaluation, sous réserve des observations formulées pendant sa réunion. Le Conseil est par ailleurs invité à approuver un budget de 2 921 365 dollars pour l'exercice 07 pour couvrir le coût des activités de base du Bureau de l'évaluation et de ses activités pilotes (soit une augmentation de 3 % par rapport au budget de l'exercice 06). D'autre part, le Conseil est invité à examiner et approuver les crédits nécessaires aux initiatives spéciales suivantes :

Activités prévues pendant l'exercice 07 :

- 1) contributions et participation du BEF à la quatrième Assemblée du FEM (USD 50 000) ;
- 2) examen d'un autre portefeuille-pays (USD 90 000) ;

- 3) évaluation de la collaboration des Organismes d'exécution avec le FEM (USD 70 000) ; et
- 4) dépassement du budget d'ICF pour le Troisième bilan (USD 108 149).

Activités prévues pendant les exercices 07 et 08 :

- 5) préparation d'un atelier international sur l'évaluation, l'environnement et le développement durable (USD 50 000) ;
- 6) évaluation indépendante du Programme de microfinancements (USD 150 000)